

**Compte rendu de la séance du  
Conseil Municipal du 11 avril 2019**



Le jeudi 11 avril 2019, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Isère, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 6 avril 2019 et affichée.

**Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 17**

**Membres présents :**

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1<sup>ère</sup> adjointe ; M. Emile PERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3<sup>ème</sup> adjointe ; M. Claude DONVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5<sup>ème</sup> adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

**Membres absents excusés :**

M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

Après lecture du compte rendu de la séance du 7 mars 2019, madame Michèle SAUDRAIS indique que si le nombre de présents à la séance du 7 mars est exact ; à savoir 13 conseillers, la liste des présents est erronée, elle comporte 14 noms, dont le sien, or elle était absente. Le maire indique que cette remarque sera reprise dans le prochain compte rendu.

**Budget annexe de l'assainissement : Affectation des résultats 2018**

Le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement faisant apparaître les résultats de clôture suivants:

- en section de fonctionnement :                    +260.818,32 €
- en section d'investissement :                    -179.176,00 €

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le résultat excédentaire comme suit :

- 10.818,32 € en section de fonctionnement du budget primitif 2019 de l'assainissement,
- 250.000,00 € en section d'investissement du budget primitif 2019 de l'assainissement.

**Budget annexe de l'assainissement: Approbation du budget primitif 2018**

Après avoir entendu les différentes opérations prévisionnelles de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif concernant le budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 81.318,32 € en fonctionnement, et à la somme de 488.018,32 € en investissement, comme résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	36.700,00 €	Recettes de l'exercice	70.500,00 €
Virement vers la section d'inv.	44.618,32 €	Excédent N-1 reporté	10.818,32 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>81.318,32 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>81.318,32 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	123.842,32 €	Recettes nouvelles de l'exercice	78.400,00 €
Déficit N-1	179.176,00 €	<i>Virement de la sect.de fonct.</i>	44.618,32 €
RAR N-1	185.000,00 €	Excédent N – 1 reporté	00,00 €
		Excéd. Fonct. Capitalisé N-1	250.000,00 €
		RAR N-1	115.000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>488.018,32 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>488.018,32 €</b>

### Vote des taux d'imposition communaux - Année 2019

L'état n° 1259 transmis par la Direction des Services Fiscaux nous informe qu'à taux constants pour 2019, le produit fiscal attendu s'élève à 709.483,00 € (hors allocations compensatrices).

De fait, après analyse des besoins nécessaires à l'équilibre du budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'année 2019, les taux d'imposition communaux en vigueur l'année passée. Les taux d'imposition pour l'année 2019 s'établissent donc comme suit :

- Taxe d'habitation : **14,81 %**
- Taxe foncière (bâti) : **16,74 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **39,27 %**

### Budget principal : Affectation des résultats 2018

Le compte administratif 2018 du budget principal de la Commune faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement : + 536.137,05 €
- en section d'investissement : - 176.332,72 €

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2018 pour sa totalité, soit la somme de 536.137,05 € en section d'investissement du budget primitif 2019.

### Budget principal : Approbation du budget primitif 2019

Après avoir entendu les différentes opérations prévisionnelles de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif concernant le budget principal de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2.145.067,00 € en fonctionnement et à la somme de 1.729.411,78€ en investissement, comme résumé ci-après

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.747.480,00 €	Recettes de l'exercice	2.145.067,00 €
<i>Virement en sect. d'inv.</i>	397.587,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2.145.067,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2.145.067,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	1.139.961,78 €	Recettes nouvelles de l'exercice	396.937,25 €
Restes à réaliser N - 1	589.450,00 €	<i>Virement de la sect. de fonct.</i>	397.587,00 €
		Restes à réaliser N – 1	353.850,00 €
		1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	536.137,05 €
001 - Déficit d'invest N-1 (176.332,72 €)		001 - Excédent Invest budget clôture ZA (221.233,20 €)	44.900,48 €
		- Déficit d'invest N-1 (176.332,72 €) =	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1.729.411,78 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1.729.411,78 €</b>

### **Réhabilitation et extension des locaux de la mairie**

Le maire informe l'assemblée qu'un avenant en moins-value de 6.370,69 € HT a été pris au lot « Menuiseries extérieures » et un en plus-value de 674,98€ HT au lot « Chape – Carrelage – Faïence ».

Il indique que sont en cours les travaux de menuiseries intérieures et de peinture et que le retour de services dans le bâtiment est prévu pour la fin mai.

Concernant le sens de circulation autour du bâtiment, après réflexion il est décidé de le maintenir tel qu'il était, tout en prévoyant une interdiction de tourner à gauche pour sortir du parking derrière le Monument aux morts

### **SMICTOM : Relevage des déchets verts**

Le maire rappelle à l'assemblée que la Commune assure pour le compte du SMICTOM du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine, le relevage du tas de déchets verts de la déchèterie. Par délibération, en date du 25 novembre 2009, la commune facture au SMICTOM cette prestation à hauteur de 25,00 € de l'heure ; ce qui a représenté, en 2018, une recette de 762,84€. Aujourd'hui, il convient de formaliser via une convention, l'engagement des deux collectivités, et de réviser ce tarif. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 57,00 € de l'heure le prix de facturation de la prestation de relevage du tas de déchets verts.

### **Personnel communal : Modification du tableau des effectifs**

Le maire indique à l'assemblée que mesdames GALLAIS et VALLEE peuvent être nommées au grade d'agent de maîtrise et madame CUSINATO au grade d'attaché principal. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de créer au 1<sup>er</sup> mai 2019 :

- 2 postes d'Agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'Attaché principal à temps complet

Et de supprimer à cette même date les 2 postes d'ATSEM et celui d'attaché.

### **Personnel communal : Document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le maire rappelle que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUERP) est rendu obligatoire par l'article L230-2 du code du travail et son décret d'application 2001-1016 du 5 novembre 2001. Le DUERP recense les risques au sein de la collectivité, il les évalue et propose un plan d'actions de maîtrise des risques afin d'améliorer la santé, la sécurité au travail de diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Ce document a été réalisé par le service « Conditions de travail » du Centre de Gestion 35 en lien avec un comité de pilotage réunissant élus et agents de la collectivité, et grâce à la participation active de tous les agents de la collectivité

Les risques ont été identifiés et évalués par unité de travail : service technique, restaurant scolaire, accueil de loisirs,...Pour chaque action validée par le comité de pilotage, la collectivité a défini : un responsable, des moyens mis à disposition, des délais.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels, s'engage à mettre en oeuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, autorise le Maire à transmettre ce document au comité technique paritaire et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **Affaires diverses**

- **Pylône Orange** : le maire rappelle que pour améliorer son réseau Orange a installé un pylône sur la zone d'activité, le coffret EDF sera mis en service le 23 avril ; la réception par un organisme de contrôle est prévue le 10 mai, puis seulement la mise en service pourra être effective,
- **Les élections européennes** se dérouleront le 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00.

**Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 23 mai 2019 à 20h30**